

## **La réforme du lycée**

### **Les positions et propositions de l'APMEP**

- Pour la classe de Seconde :

L'APMEP réaffirme sa volonté que cette classe conserve son caractère de classe de détermination. La Seconde doit préparer à une orientation positive des élèves vers toutes les séries de chaque cycle terminal.

Cette orientation doit être préparée par la découverte d'enseignements nouveaux ou déjà suivis au collège, mais avec des modalités de mise en œuvre différentes.

**L'APMEP demande qu'un horaire d'au moins quatre heures dont une dédoublée soit conservé dans cette classe.**

**L'APMEP demande qu'un des enseignements d'exploration permette aux élèves de pratiquer davantage la démarche scientifique, de développer le goût de la culture mathématique et qu'il soit proposé à tous les élèves de seconde.**

- Pour le cycle terminal.

Le cycle terminal doit être pensé en même temps que l'élaboration de la classe de Seconde.

Les trois voies générale, technologique et professionnelle doivent être conservées.

**L'APMEP demande que chaque série puisse apporter un enseignement de mathématiques de qualité à tous les élèves, sans que les contenus de cet enseignement ne soient uniformes.**

Intégrer des mathématiques dans un tronc commun en classe de première contribuerait à un abaissement général des exigences de formation dans cette discipline.

Actuellement :

La série S ne constitue pas une série scientifique mais une série socialement recherchée pour les orientations qu'elle permet.

La série L ne convainc pas les élèves au profil littéraire qui envisagent des études supérieures dans un domaine non scientifique nécessitant cependant une formation mathématique non négligeable (professorat des écoles, sociologie, histoire, philosophie, psychologie, etc.).

En revanche, la série ES, avec son niveau actuel de mathématique et son enseignement de spécialité en terminale, atteint ses objectifs de formation.

**Pour permettre un rééquilibrage des séries, l'APMEP préconise :**

**-- d'augmenter l'horaire des sciences en général et des mathématiques en particulier en série S.**

**-- de conserver l'enseignement des mathématiques tel qu'il est en série ES, avec son enseignement de spécialité qui ne doit pas diminuer d'ambition.**

**-- de proposer à tous les élèves de la série L un enseignement de culture mathématique.**

**De plus, un enseignement de spécialité non obligatoire, dès la classe de première puis en terminale, doit être proposé aux élèves de la série L afin de permettre aux élèves littéraires d'acquérir un bagage scientifique indispensable à de nombreux enseignements supérieurs non scientifique. Cet enseignement doit faire l'objet d'une information sérieuse et honnête auprès des élèves de la section L.**

Les séries STI doivent acquérir un niveau d'excellence qui les rende attractives.  
Les séries tertiaires doivent permettre un enseignement de mathématiques adapté aux élèves de ces séries. En particulier, des dédoublements sont nécessaires.

**L'APMEP demande que les séries STI conservent les horaires actuels ainsi que les possibilités de dédoublement. L'APMEP est favorable à l'augmentation de classes préparatoires spécifiques à ces séries.**

**Les programmes actuels des séries STG (première et terminale) sont bien conçus et adaptés à leur public. Cependant, ils nécessitent une heure dédoublée pour leur mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des TICE.**

**l'APMEP demande que, dans toutes les séries de toutes les voies, des dédoublements soient mis en place pour qu'une formation mathématique, intégrant l'utilisation des TICE, soit possible.**

**Une épreuve de Travaux pratiques au baccalauréat est à instaurer dans toutes les séries, avec l'horaire en groupe adéquat.**

- Sur l'accompagnement des élèves à tous les niveaux

Cet accompagnement ne doit pas être mis en place au détriment des contenus disciplinaires.

Les deux heures proposées à tous les élèves ne doivent pas se limiter à du soutien, de l'orientation ou de la méthodologie.

**L'APMEP demande que les deux heures d'accompagnement puissent être l'objet d'activités mathématiques d'approfondissement, de découverte, de recherche, pour les élèves volontaires. Il est nécessaire que ces activités puissent être proposées à tous les élèves, sans qu'aucun n'en soit écarté pour des raisons de niveau.**

- Sur les stages envisagés pour les élèves

Il est illusoire de remplacer une année complète de formation par un ou plusieurs stages de courte durée.

**L'APMEP demande le développement de passerelles entre les séries ; ces passerelles doivent s'appuyer sur des dispositifs inscrits dans la durée (« classes d'adaptation » ou « classes de mise à niveau », par exemple).**

La réorientation en cours d'année et l'organisation de stages s'avèrent contradictoires avec la volonté d'une plus grande spécialisation des enseignements spécifiques, voire nouveaux, en première et terminale.

**L'APMEP affirme par ailleurs que l'évaluation des compétences et les décisions d'orientation des élèves doivent être assurées par l'équipe pédagogique qui suit l'élève pendant l'année scolaire, avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.**